



AMICALE DES CHASSEURS



La saison écoulée 2017-2018 a été marquée par une augmentation notable du nombre de cartes par rapport à la saison précédente, soit : 33 cartes, au lieu de 27 cartes, Petit Gibier et Grand Gibier confondus, avec 2 jeunes permis Xavier Buisson et Erwan Joly et le retour de Pascal Personne, et en plus 3 autres chasseurs de bécasse uniquement. Soit la répartition suivante : 12 chasseurs Petit Gibier, 2 chasseurs Petit et Grand Gibier et 19 chasseurs Grand Gibier.

Le bilan de la saison 2017-2018 pour le chevreuil reste inchangé par rapport à celui de la saison passée : 12 prélèvements réalisés, dont 6 sur le territoire de Peyraux, pour 12 attributions, sur 11 journées de battue. Quant au sanglier, chassé en Convention avec JM Dumény (Mellet), bilan très satisfaisant en forte augmentation par rapport à la saison passée : 23 prélèvements, dont 6 sur le territoire de Peyraux, Réalisations effectuées : 2 en Août, 4 en Septembre, 7 en Octobre, 3 en Novembre, 1 en Décembre, 4 en Janvier et 2 en Février, pour 28 attributions sur 29 journées de battue. De plus, un autre grand gibier a fait son apparition sur notre territoire : le Mouflon, qui est présent depuis plusieurs années sur le territoire de Villac. Nous avons donc réalisé notre premier prélèvement, à savoir une jeune femelle.

Pour les chasseurs de petit gibier, dont le nombre est en hausse, mais dont certains ne chassent que la bécasse, 5 lâchers de faisans obscurs ont été effectués, soit au total 50 pièces. Comme chaque année, un calendrier des lâchers a été remis à chaque chasseur lors de la délivrance des cartes.

Le 15 juin 2018, s'est tenue notre Assemblée Générale, et même constatation par rapport à la réunion précédente, plus grande participation des chasseurs de Grand Gibier en comparaison de celle des chasseurs de Petit Gibier, certains ne manquent pas de s'excuser. Cet état de fait est très regrettable car chacun peut avoir quelque chose à dire. Après analyse, il ressort que le prélèvement de faisans est équivalent à celui de la saison passée, soit une trentaine. Après discussion, l'Assemblée reconduit pour la saison 2018-2019 le même nombre de lâchers de faisans, soit 5 lâchers. Comme les saisons précédentes, L. Virefléau continuera à les assurer.

Les bilans (moral et financier) ont été présentés et commentés : résultats se traduisant par un bon équilibre financier. Ceux-ci ont été approuvés par l'Assemblée.

La nouvelle saison de chasse 2018-2019 a été abordée : quotas chevreuil, lâchers, prix des cartes, ... Il a été également abordé à nouveau le problème de la Sécurité à la Chasse, qui reste le sujet majeur de la Fédération. La décision a été prise de rappeler, avant chaque journée de battue, les consignes de sécurité. Comme annoncé lors de notre dernière Assemblée Générale, nous avons réceptionné les 5 nouveaux miradors. Ceux-ci ont été assemblés et traités. Ils ont été installés à de nouveaux endroits avant l'ouverture générale de la chasse.

Le Bureau actuel a été reconduit dans ses fonctions :

- Président : Patrick LOQUEN
- Secrétaire : Bernard BOYER
- Trésorier : Samuel DAUBISSE

Autre point confirmé : reconduction de la Convention Sanglier avec JM Dumény (Territoire de Mellet) pour la saison de chasse 2018-2019.

Pour conclure, bonne saison 2018-2019 aux chasseurs et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.



Le Président
Patrick LOQUEN

